



Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2022

	Indicateur calculable	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1 - Indicateur d'écart de rémunérations	Oui	0	40	40
2 - Indicateur d'écart de taux d'augmentations/promotions individuelles	Oui	0,6	35	35
3 - Indicateur pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Non	0	0	15
4 - Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	4	10	10
Total des indicateurs calculables			85	85
INDEX (sur 100 points)			100	100

Association Etre & Boulot est agréée Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire

Avenue du Concép Le Crèveleur - 14600 HONFLEUR Tél : 02 31 89 96 89

Email : administration.eb@etreboulot.fr Site etreboulot.fr

APE : 8899 B SISET - 444 366 041 000 28

